

FAITS DIVERS. Le lessivage des serres entraîne une pollution

Début octobre, une pollution a touché le canal du Champ Blond à Divatte-sur-Loire. L'alerte a été donnée par un exploitant agricole et des habitants. La cause de la dégradation du milieu naturel est liée au lessivage des grands abris plastiques. Aucune plainte n'a été déposée.

Divatte-sur-Loire. Six semaines. C'est le temps qu'il aura fallu à un maraîcher et un groupe d'habitants pour dénoncer la pollution qui a touché la commune de Divatte-sur-Loire. Début octobre, une saisonnière qui travaille dans l'exploitation de Pierrick Duhil est témoin d'une importante mousse blanchâtre et d'une mortalité piscicole dans le canal et l'étang attenants. La saisonnière prend des clichés, au niveau du château de la Vrillière, dans la vallée à environ 500 m du bas du coteau, là où coule le canal du Champ Blond. Et alerte l'exploitant reconverti depuis une quinzaine d'années. Le maraîcher, installé au Chêne-vert, qui vend sa production en direct, développe une production naturelle « pas labellisée », précise-t-il. « Je ne veux pas vivre de subventions mais du fruit de mon travail », défend Pierrick Duhil.

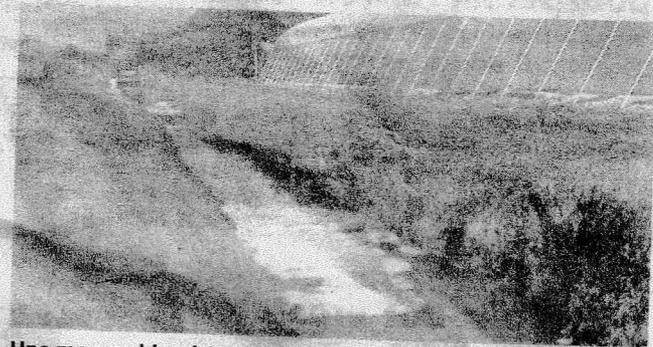
Dans une vallée maraîchère qui a vu pousser comme des champignons les grands abris plastiques, le modèle « hyper-

raisonné » que développe Pierrick Duhil est marginal. En opposition avec ses confrères, le « petit » exploitant maraîcher dénonce des pratiques spécialisées et intensives, consommatrices de produits phytosanitaires.

Une production qui, selon le producteur, a des conséquences sur l'environnement de la vallée et du marais de Goulaine. « Tous les ans, il y a des dégradations du milieu. Cela fait trop longtemps que ça dure mais personne ne dit rien. » Las, Pierrick Duhil a décidé, cette fois, de ne pas rester les bras croisés.

Pollution due au lessivage des abris

L'exploitant montre les clichés pris en octobre dernier à des clients. Parmi eux, un voisin décide d'alerter la rédaction de *L'Hebdo de Sèvre et Maine*. L'origine de la pollution serait due au déblanchement des serres et grands abris plastiques (GAP). Le procédé est connu dans la vallée. Il se fait à deux périodes de l'année. Au printemps, l'opération consiste à déposer une fine pellicule, mélange de craie et de colle, sur les abris. Le but est d'ombrer les GAP de « manière à ce que les cultures ne soient pas trop exposées au soleil l'été », explique un responsable de la filière. A l'automne, pour faire rentrer la lumière, les maraîchers pratiquent « un déblanchement ». Le lessivage



Une mousse blanchâtre s'est écoulée dans le milieu naturel entraînant la mort de poissons.

se fait le plus couramment par hélicoptère. C'est cette dernière application qui serait à l'origine de la pollution en octobre.

En effet, pour lessiver les abris, la filière disperse cinq produits homologués. Bien que corrosifs, ces produits « sont sans nocivité pour l'environnement », explique-t-on à la Fédération des maraîchers nantais. Quand ils sont bien utilisés. En pratique, le produit est épandu. Les maraîchers le laissent agir. « Le blanchiment s'en va avec la pluie. » Consciente des nuisances, la filière, qui a d'ailleurs signé avec les services de l'Etat une charte de bonnes pratiques, adresse régulièrement « des recommandations aux adhérents ».

Le produit à l'origine de la mousse blanche et de la mortalité piscicole a pour nom le LDNet. Son application est très encadrée. Il a une action rapide. Problème, en octobre dernier, le produit qui décantait dans le

bassin d'orage s'est écoulé dans le milieu, suite à un épisode pluvieux important. « Ce type d'incident n'est pas fréquent. C'est même la première fois », explique Antoine Thiberge. L'accident « ne devrait pas se reproduire », ajoute le directeur des Maraîchers nantais. Un clapet anti-retour ayant été installé dans le bassin d'orage.

Le sujet sensible a été évoqué en mairie de Divatte-sur-Loire, samedi dernier, suite à une réunion avec des représentants de la filière, fixée de longue date. Christelle Braud a confirmé « qu'une erreur » était l'origine de la pollution. « Il s'agit d'un cas exceptionnel », a commenté la maire, plus avisée par la population par les nuisances sonores que génèrent les canons effaroucheurs d'oiseaux. Interpellée, l'association la Gaulle nantaise a dit « ne pas avoir été alertée » par la pollution. Aucune plainte n'a été déposée.

Hervé Pavager